PW-22-00982090

N° de référence du client :

N° de la modification :

Autorité contractante : Andrea McGraw-Alcock

Titre :

Examen despratiques de gestion de l'aquaculture et despratiques exemplaires connexes qui ont cours dans les eaux marines et côtières du Canada et dans les Grands Lacs – Agence Parcs Canada

ANNEXE C - ÉVALUATION TECHNIQUE

1. Format de la soumission technique

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, <u>le Canada demande instamment que les soumissionnaires</u> reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques.

Pour éviter la redondance, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

L'offrant est avisé de lire attentivement tout le texte de cette demande de proposition. Le défaut de satisfaire à une condition de cette offre peut entraîner la non recevabilité d'une soumission.

Tout renseignement requis aux fins de l'évaluation technique doit être inclus directement dans la soumission technique du soumissionnaire. L'équipe d'évaluation ne peut prendre en compte des renseignements qui n'ont pas été fournis directement dans la soumission technique du soumissionnaire (p. ex., liens vers du contenu additionnel sur le Web, vérifications de références, etc.).

2. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront rejetées d'emblée.

Remarque: Les dates indiquées doivent comprendre le mois et l'année (p. ex. de novembre 2008 à juillet 2015).

N° de l'article	Critère d'évaluation
2.1	Curriculum vitæ du responsable de projet proposé Le soumissionnaire doit clairement indiquer un (1) responsable de projet qui doit posséder au moins cinq (5) ans d'expérience de travail sur des projets liés à la réglementation, à l'exploitation et à la gestion de l'aquaculture au Canada et présenter un curriculum vitæ exhaustif de cette personne, lequel doit comprendre les éléments suivants : 2.1.1 le nom du responsable de projet proposé; 2.1.2 les renseignements relatifs à ses études; 2.1.3 les renseignements relatifs à ses antécédents professionnels; 2.1.4 le titre de ses projets antérieurs, dont au moins deux (2) exemples pertinents de projets récents réalisés au cours des cinq (5) dernières années et liés à la réglementation, à l'exploitation et à la gestion de l'aquaculture au Canada; 2.1.5 ses ouvrages publiés et les rapports dont il est l'auteur; 2.1.6 toute autre activité professionnelle présentant un intérêt dans le cadre du contrat (p. ex. adhésion à une association professionnelle, contributions au domaine qui ne sont pas prises en compte dans les autres sections).
	Remarque: Les dates indiquées doivent comprendre le mois et l'année (p. ex. de novembre 2008 à juillet 2015). Évaluation en fonction des critères techniques obligatoires 2.1.1 à 2.1.6. Évaluation approfondie en fonction des critères cotés 3.1 et 3.2.

N° de référence du client : PW-22-00982090 N° de la modification :

Autorité contractante : Andrea McGraw-Alcock

Titre

Examen despratiques de gestion de l'aquaculture et despratiques exemplaires connexes qui ont cours dans les eaux marines et côtières du Canada et dans les Grands Lacs – Agence Parcs Canada

N° de l'article	Critère d'évaluation	Satisfait/non satisfait		Remarques/notes	
rarticle		** Doit être rempli par l'éc		quipe d'évaluation **	
2.1.1	Le soumissionnaire a clairement indiqué le <u>responsable de</u> <u>projet</u> .	□ Satisfait	☐ Non satisfait		
2.1.2	Le soumissionnaire a indiqué les renseignements relatifs aux <u>études</u> du responsable de projet.	□ Satisfait	□ Non satisfait		
2.1.3	Le soumissionnaire a indiqué les <u>antécédents</u> <u>professionnels</u> du responsable de projet, qui comprennent au moins cinq (5) ans d'expérience de travail sur des projets liés à la réglementation, à l'exploitation et à la gestion de l'aquaculture au Canada.	□ Satisfait	□ Non satisfait		
2.1.4	Le soumissionnaire a indiqué le <u>titre des projets antérieurs</u> du responsable de projet, dont au moins deux (2) exemples pertinents de projets récents réalisés au cours des cinq (5) dernières années et liés à la réglementation, à l'exploitation et à la gestion de l'aquaculture au Canada.	□ Satisfait	□ Non satisfait		
2.1.5	Le soumissionnaire a indiqué les <u>ouvrages publiés</u> du responsable de projet et les <u>rapports dont il est l'auteur</u> .	□ Satisfait	□ Non satisfait		
2.1.6	Le soumissionnaire a indiqué les <u>autres activités</u> professionnelles du responsable de projet présentant un intérêt dans le cadre du contrat (p. ex. adhésion à une <u>association professionnelle</u> , contributions au domaine qui ne sont pas prises en compte dans les autres sections).	□ Satisfait	□ Non satisfait		
N° de l'article	Critère d'évaluation				
	Comprendre la portée et les objectifs du projet ainsi que	e les métho	des de trava	il	
2.2	Le soumissionnaire doit donner des détails sur la façon dont il comprend la portée des travaux et sur la manière dont il entend atteindre les objectifs du projet.				
	Évaluation en fonction du critère technique obligatoire 2.1.1. Évaluation approfondie en fonction des critères cotés 3.3 et 3.4.				
N° de l'article	Critère d'évaluation	Satisfait/non satisfait		Remarques/notes	
Tartioe		** Doit être rempli par l'équipe d'évaluation **			
2.2.1	Le soumissionnaire a donné des renseignements sur <u>la</u> <u>façon dont il comprend les travaux requis et sur la manière</u> <u>dont il entend atteindre les objectifs du projet</u> .	□ Satisfait	□ Non satisfait		

Les offres qui ne démontrent pas et ne répondent pas à tous les critères techniques obligatoires ne recevront aucune autre évaluation.

N° de référence du client : PW-22-00982090 N° de la modification : Autorité contractante : 00 Andrea McGraw-Alcock

Titre:

Examen despratiques de gestion de l'aquaculture et despratiques exemplaires connexes qui ont cours dans les eaux marines et côtières du Canada et dans les Grands Lacs – Agence Parcs Canada

3. Critères techniques cotés

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques cotés ci-dessous. La longueur maximale de la proposition est de dix (10) pages, à l'exclusion des images à l'appui et des curriculum vitæ.

Pour être déclarée conforme aux exigences de l'appel d'offres, une soumission doit obtenir ou dépasser le minimum de points requis pour les critères techniques cotés. Les soumissions n'obtenant pas le minimum requis pour les critères techniques cotés seront rejetées sans autre évaluation.

Les critères techniques cotés 3.3, 3.4 et 3.5 seront évalués au moyen des critères d'évaluation génériques.

- Chaque critère d'évaluation technique coté est associé à une pondération qui reflète son importance dans le cadre de la soumission.
- La mesure dans laquelle la proposition satisfait aux exigences de chaque critère sera évaluée et une note sera attribuée de 0 à 10
- La note sera attribuée conformément aux critères d'évaluation génériques décrits dans la partie 4. Une note de 0 signifie que la proposition ne satisfait pas du tout aux exigences et une note de 10 signifie que la proposition satisfait pleinement au critère décrit.
- La note sur 10 obtenue sera ensuite multipliée par la pondération indiquée pour le critère d'évaluation coté afin de déterminer le nombre total de points accordés.
- L'évaluation des soumissions techniques peut être effectuée par une personne ou par un comité d'évaluation. Si l'évaluation est effectuée par un comité d'évaluation, les membres de ce comité évalueront de façon individuelle les soumissions techniques et attribueront des points à chaque critère au moyen des critères d'évaluation génériques. Le comité d'évaluation cherchera ensuite à atteindre un consensus sur la note finale à attribuer à chaque soumission technique.

N° de l'article	Critère d'évaluation	Pointage Points att **Doit être re l'équip d'évalua	empli par pe	
3.1	Nombre d'années d'expérience du responsable de pr direction de projets et/ou en recherche dans un doma réglementation, à l'exploitation et à la gestion de l'aq Canada. Les points seront attribués comme suit : 5 – moins de 10 ans = 5 points 10 – moins de 15 ans = 10 points 15 – moins de 20 ans = 15 points Plus de 20 ans = 20 points	ine lié à la		
3.1	Références:			
Doit être rempli par l'équipe d'évaluation	Points forts :			
	Faiblesses:			

N° de référence du client : PW-22-00982090 \mbox{N}° de la modification : 00

Autorité contractante : Andrea McGraw-Alcock

Titre:

Examen despratiques de gestion de l'aquaculture et despratiques exemplaires connexes qui ont cours dans les eaux marines et côtières du Canada et dans les Grands Lacs – Agence Parcs Canada

Nº de l'article	Critère d'évaluation	Pointage	Points attribués **Doit être rempli par l'équipe d'évaluation**	
3.2	Nombre de projets, de publications et/ou de rapports réalisés par le responsable de projet sur la réglementation, l'exploitation et la gestion de l'aquaculture au Canada ou sur d'autres sujets directement liés à l'objet du contrat. Les points seront attribués comme suit : Un point sera attribué par projet, publication ou rapport, jusqu'à concurrence de 20 points.	1.0	/20	
3.2	Références:			
Doit être rempli par l'équipe d'évaluation	Points forts :			
d'évaluation**	Faiblesses:			
No de l'article	Critère d'évaluation	Pointage	Points attribués **Doit être rempli par l'équipe d'évaluation**	
3.3	Comprendre la portée et les objectifs du projet Dans sa proposition, le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il comprend la portée et les objectifs des travaux requis pour terminer l'ensemble des tâches et des livrables décrits dans l'énoncé des travaux, notamment en ce qui concerne les activités actuelles de réglementation, d'exploitation et de gestion de l'aquaculture au Canada ainsi que les innovations dans le domaine de l'aquaculture écologiquement durable mises en œuvre au Canada ou ailleurs dans le monde.	1.0	/40	
2.2	Références :			
3.3 **Doit être rempli par l'équipe	Points forts :			
d'évaluation**	Faiblesses:			
No de l'article	Critère d'évaluation	Pointage	Points attribués **Doit être rempli par l'équipe d'évaluation**	
3.4	Méthodes de travail Le soumissionnaire présente une méthode/un plan de travail exhaustif et précis qui comprend des détails liés au calendrier, aux sources et à la qualité des données/des renseignements utilisés dans le cadre de la recherche et à la façon dont il réalisera tous les éléments décrits dans l'énoncé des travaux concernant les activités actuelles de réglementation, d'exploitation et de gestion de l'aquaculture au Canada ainsi que les innovations dans le domaine de l'aquaculture écologiquement durable mises en œuvre au Canada ou ailleurs dans le monde.	1.0	/40	
	Références:			
3.4 **Doit être rempli par l'équipe	Points forts :			
d'évaluation**	Faiblesses:			
	Page 4 of 6			

N° de référence du client : PW-22-00982090 \mbox{N}° de la modification : 00

Autorité contractante : Andrea McGraw-Alcock

Titre:

Examen despratiques de gestion de l'aquaculture et despratiques exemplaires connexes qui ont cours dans les eaux marines et côtières du Canada et dans les Grands Lacs – Agence Parcs Canada

No de l'article	Critère d'évaluation	Pointage	Points attribués **Doit être rempli par l'équipe d'évaluation**	
3.5	Expertise en matière de rédaction : La proposition du responsable de projet est claire, concise, logique, rédigée de façon professionnelle et bien étayée par des données probantes.		/30	
3.5 **Doit être rempli par l'équipe d'évaluation**	Références:			
	Points forts :			
	Faiblesses:			

Points maximums disponibles pour les critères techniques cotés par points	150
Points minimums requis pour l'attribution de points critères techniques	100

Les offres qui n'obtiennent pas le minimum requis de 100 points pour les critères techniques cotés A ne seront pas évaluées plus avant.

PW-22-00982090

N° de référence du client :

 \mbox{N}° de la modification : 00

Autorité contractante : Andrea McGraw-Alcock

Titre:

Examen despratiques de gestion de l'aquaculture et despratiques exemplaires connexes qui ont cours dans les eaux marines et côtières du Canada et dans les Grands Lacs – Agence Parcs

4. Critères d'évaluation génériques

Les membres du Comité d'évaluation d'APC évalueront individuellement les points forts et les points faibles de la réponse du soumissionnaire aux critères d'évaluation et attribueront un pointage à chaque critère en utilisant le tableau d'évaluation générique ci-dessous.

Aucune réponse	Inadéquat	Faible	Adéquat	Entièrement satisfaisant	Fort
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
Aucune information fournie	N'a pas une compréhension complète ou presque complète des exigences	Démontre une certaine compréhension des exigences, mais une compréhension insuffisante dans certains domaines	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
Faiblesses ne peuvent être corrigées	Doute généralement que les faiblesses puissent être corrigées	Faiblesses peuvent être corrigées		Aucune faiblesse notable	Aucune faiblesse apparente
	Soumissionnaire n'a pas les qualifications et l'expérience	Soumissionnaire possède un niveau acceptable de qualifications et d'expérience	Soumissionnaire qualifié et expérimenté	Soumissionnaire très qualifié et expérimenté	Soumissionnaire est un leader de son domaine
Exemples de projet sans lien avec cette exigence	Exemples de projet généralement sans lien avec cette exigence	Exemples de projet généralement en lien avec cette exigence	Exemples de projet généralement en lien avec cette exigence	Exemples de projet en lien direct avec cette exigence	Exemples de projet précisément en lien avec cette exigence
Extrêmement médiocre, insuffisant pour satisfaire les exigences en matière de rendement	Faible capacité à satisfaire les exigences en matière de rendement	Capacité acceptable, pourrait donner des résultats adéquats	Capacité satisfaisante, devrait donner des résultats efficaces	Capacité supérieure, devrait donner des résultats très efficaces	Capacité exceptionnelle, aucun doute de son efficacité